

DECISION N° 24-942
portant délégation de signature

Annule et remplace la décision n°22-176

Services Economiques, Techniques, Logistiques et des Systèmes d'information

La Directrice du Centre Hospitalier de Vendôme-Montoire

- Vu la sixième partie, livre I, titre 4, chapitre 3, du Code de la Santé Publique, et notamment son article L 6143-7,
- Vu le décret n° 200961765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33,
- Vu le décret n°92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 3 septembre 2021 nommant Madame Nathalie Guines à compter du 18 octobre 2021 en qualité de directrice adjointe, chargée des services économiques, logistiques, techniques, biomédical et informatique au centre hospitalier de Vendôme-Montoire.
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 1er septembre 2022 nommant Madame Sophie Durand Moirin en qualité de directrice adjointe chargée des ressources humaines et de la formation.
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 05 août 2020 nommant Madame Gwenaëlle Breche en qualité de directrice-adjointe au centre hospitalier de Vendôme-Montoire à compter du 14 septembre 2020,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 26 juillet 2024 nommant Madame Nathalie Rousseau en qualité de directrice adjointe au Centre Hospitalier de Vendôme-Montoire au Centre Hospitalier de Vendôme-Montoire dans le cadre de la convention de direction commune susvisée, au centre hospitalier de Vendôme-Montoire et aux EHPAD de Savigny sur Braye et de la Ville aux Clercs,
- Vu la convention de direction commune en date du 6 février 2020 entre le centre hospitalier de Vendôme-Montoire, l'EHPAD de Savigny-Sur-Braye et l'EHPAD de la Ville aux Clercs,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 9 mars 2020 nommant Madame Valérie Boismartel en qualité de directrice du centre hospitalier de Vendôme-Montoire à compter du 10 septembre 2018 à titre de régularisation, et nommant Madame Valérie Boismartel dans le cadre de la convention de direction commune susvisée, directrice du centre hospitalier de Vendôme-Montoire et des EHPAD de Savigny Sur Braye et de la Ville aux Clercs (Loir et Cher),
- Vu le procès-verbal d'installation de l'intéressée établi par Madame la Présidente du Conseil de Surveillance, en date du 10 septembre 2018
- Vu l'organigramme de direction du Centre hospitalier de Vendôme-Montoire

DECIDE

Article 1^{er} :

Délégation permanente est donnée à Madame Nathalie Guines, directrice adjointe, chargée des services économiques, techniques, logistiques et informatiques, comptable matière, à l'effet de signer au nom de la Directrice du Centre Hospitalier de Vendôme-Montoire :

- 1) Tous documents relatifs aux services économiques, techniques, logistiques, systèmes d'information et à leur gestion, dont notamment, les pièces d'exécution des marchés, les états d'inventaire, la balance des stocks. à l'exception des documents suivants :

- Les marchés publics et les documents relevant de la compétence du GHT,
- Les sanctions disciplinaires

2) Toutes correspondances internes et externes relatives aux domaines qui lui sont délégués, à l'exception :

- Des courriers adressés à la Préfecture, aux autorités politiques locales et départementale, aux élus,
- Des courriers adressés aux autorités de tutelle (ARS, Ministère de la santé) ou à d'autres autorités administratives ou juridictionnelles,
- Des courriers adressés au Président, Vice-Président ou aux membres du Conseil de Surveillance,
- Des courriers adressés au Président de la CME, ou à d'autres Présidents de CME,
- Des courriers adressés aux Directeurs Chefs d'établissement, qu'ils soient publics ou privés

3) En cas d'absence de Madame Nathalie Rousseau, Directrice adjointe et Madame Valérie Boismartel, Directrice, délégation est donnée pour tout document relatif à la direction commune entre le centre hospitalier de Vendôme-Montoire et les EHPAD Leguéré-Viau à Savigny Sur Bray et les Cèdres à la Ville aux Clercs

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Guines, délégation est donnée, pour les documents visés à l'article 1 à Madame Sophie Durand Moirin, directrice adjointe. En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Durand Moirin, cette délégation est donnée à Madame Gwenaëlle Brèche, directrice adjointe.

Pour les documents relevant des travaux à Monsieur Francis Hérault, ingénieur hospitalier.

Article 3 :

Délégation est donnée à Mme Guines à l'effet de signer tout document relatif aux hospitalisations ou soins sous contrainte, ou relatif à une mesure de protection, que ledit document soit à destination ou en provenance d'un Tribunal d'Instance ou de Grande Instance, de la Préfecture ou de l'Agence Régionale de Santé, ainsi que les documents de saisine du juge des libertés et de la détention dans le cadre du suivi des mesures d'isolement et de contention.

Article 4 :

Cette délégation prend effet à compter du 1^{er} août 2024. Elle sera affichée au sein du Centre Hospitalier de Vendôme-Montoire et fera l'objet d'une communication au Conseil de Surveillance.

Fait à Vendôme le 1^{er} août 2024



La Directrice,

Valérie BOISMARTEL

Vu, pour dépôt de signature,

Nathalie GUINES
Directrice Adjointe

Sophie Durand Moirin
Directeur adjoint

Nathalie Rousseau
Directrice adjointe

Gwenaëlle BRECHE
Directrice adjointe

Francis HERAULT
Ingénieur hospitalier

Destinataires : Trésorier de l'établissement, Dossiers DRH, Mme Guines, Direction, Services économiques, Services financiers, Mme Durand Moirin, Mme Rousseau, Mme Brèche, M. Hérault